

La non application de l'accord NAO fait perdre plus de 5M€ aux salariés de Safran HE

La CFDT a signé seule l'accord NAO pour un montant global de 9.1 M€.

Analyse CFDT :

En cette année d'élection (septembre 2017), la CFDT n'a pas fait de politique politicienne et a obtenu seule un accord à 2.1% + toutes les mesures annexes importantes amenant l'accord à 2.8% (impensable au début des négociations)

D'autres font le choix, comme en 2013, année électorale, de laisser seule la CFDT, dans quel but ? Au bénéfice de qui ?

Rappelez-vous 2013 : la CFDT signe l'intéressement pour les 3 années à venir à 7% et les NAO à 3.15%.

Les deux autres organisations syndicales avaient à l'époque, déjà fait le choix de dénigrer nos accords, en criant haut et fort qu'ils auraient pu avoir mieux, par exemple 14% d'intéressement pour la CFE /CGC....

Que constatons-nous depuis 2014 ?

- NAO 2014 à 2.5% : appliqué
- NAO 2015 à 2.3% : appliqué
- NAO 2016 à 2% : appliqué
- NAO 2017 à 2,1% proposé, ramené à 1,8% en cas de non application de l'accord.

L'histoire se répèterait-elle en cette année d'élection professionnelle ?

Aujourd'hui les salariés, de l'ingénieur à l'ouvrier, attendent des résultats concrets. Cet objectif devrait être une des priorités pour une Organisation Syndicale.

On peut toujours clamer que le compte n'y est pas et jeter l'éponge, mais la perte sèche pour nous, salariés de SHE, est bel et bien de plus de 5M€ soit plus de 1100€ par salariés de SHE...

Voir le détail ci-dessous :

Ouvrier / ETAM / Cadres

- **AG/AI moins 0.3% soit 700 000 €**

Ouvrier / Etam : 100 jeunes

- **AI hors quota ~~des niveaux BACS PRO, BTS, CQPM~~**
- **soit moins 80 000 €**

Cadre : environ 100 jeunes

~~AI hors quota des 2,1% pour les jeunes cadres de moins de 30 ans~~

- **soit moins 120 000 €**

~~Augmentation du Plancher 13 mois pour tout cadre en dessous de 52000€ (1000 salariés x 80€) soit moins 80 000 €~~

~~Augmentation du Plancher 13 mois pour tous les salariés~~

~~ouvrier/technicien/employé en dessous de 300 points~~

Soit 2000 salariés X 80€ = 160 000 €

CESU : 1500 personnes

~~3 ans de plus, reconduit jusqu'en 2020~~

- **soit moins 2,7M€**

~~Temps partiel fin de carrière : porté à 4 ans pour 2017~~

Concerne 200 salariés

~~Reconduction des temps partiels aidés jusqu'en 2019~~

**concerne 200 salariés
soit moins 1M€**

~~Augmentation de la Prime énergie pour tous Revalorisée à 40€~~

soit moins 153 000 €

ET PEUT-ETRE LE PLUS PENALISANT SONT LES MESURES POUR LA SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Dans un contexte politique incertain, dans un contexte d'enjeux importants en termes de développement de production et de support pour l'avenir de SHE au travers du maintien de l'emploi en France :

~~Pérennisation de 30 embauches d'opérateurs pour 2017 dont au moins 10 issus de l'alternance.~~

~~Compte temps d'activité à la baisse :~~

- ~~• Reconduit pour 2017 avec 5 jours maximum~~**

~~Compte temps d'activité à la hausse pour 2017 CCIET, CCI, ingénieries 5 jours maximum~~

Aujourd'hui la nouvelle loi prévoit qu'en cas de non application d'un accord (qui doit recueillir la ou les signatures d'OS représentant 50% des salariés) une organisation signataire représentant 30% des salariés peut demander un référendum.

La CFDT étant inférieure à ces 30% ne le peut pas. Sachez que si cela avait été le cas nous l'aurions fait.

Toutefois nous ne baissons pas les bras et allons écrire une lettre ouverte à notre PDG pour essayer de sauver cet accord.

Vous serez informés du contenu de ce courrier.

Vos élus et Mandatés CFDT